



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 4 juin 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS  
ALAIN CHÉNIER  
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2007-06-340 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2007
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2007-03-341 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 22 ET 23 MAI 2007
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2007-06-342 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2007
- N.M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2007
- 2007-06-343 3.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 29 MAI 2007

## 04 JUIN 2007

### **4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2007-06-344 4.1 SOIRÉE GALA-BÉNÉFICE DU CEFRIO LE 15 JUIN 2007
- 2007-06-345 4.2 PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT À CERTAINS TOURNOIS DE GOLF AU PROFIT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF
- 2007-06-346 4.3 PARTICIPATION DE DEUX (2) MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2007

### **5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- A.M. 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 931-2006 SUR LA TARIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2007 AFIN D'AJOUTER UN TARIF CONCERNANT LE LAC GALE, LES DEMANDES D'ASSERMENTATION, AINSI QUE POUR LES MARIAGES CIVILS ET LES UNIONS CIVILES
- 2007-06-347 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 931-01-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 931-2006 SUR LA TARIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2007 AFIN D'AJOUTER UN TARIF CONCERNANT LE LAC GALE, LES DEMANDES D'ASSERMENTATION, AINSI QUE POUR LES MARIAGES CIVILS ET LES UNIONS CIVILES
- A.M. 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES POUR LES USAGES DU GROUPE D'USAGES « COMMERCIAL »
- 2007-06-348 5.4 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-38-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES POUR LES USAGES DU GROUPE D'USAGES « COMMERCIAL » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2007-06-349 5.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-38-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES POUR LES USAGES DU GROUPE D'USAGES « COMMERCIAL »

### **6. RÈGLEMENTS**

- 2007-06-350 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 938-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FEMANT

À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 858 485, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES

- 2007-06-351 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-36-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-444 (JOHN-SAVAGE)
- 2007-06-352 6.3 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 860-03-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES
- 2007-06-353 6.4 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-37-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE)

## **7. AFFAIRES COURANTES**

### **7.1 TRÉSORERIE**

- N.M. 7.1.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 MAI 2007
- 2007-06-354 7.1.2 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MAI 2007

### **7.2 TRAVAUX PUBLICS**

- 2007-06-355 7.2.1 ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVE AU BALAYAGE ET AU NETTOYAGE DES REGARDS/PUISARDS APPARTENANT AU MINISTÈRE SUR LES ROUTES 139, 241 ET PIERRE-LAPORTE
- 2007-06-356 7.2.2 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉCLAÇAGE DES CHAUSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

### **7.3 URBANISME**

- 2007-06-357 7.3.1 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE MADAME PLOUFFE, MONSIEUR CHOINIÈRE ET VILLE DE BROMONT POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE GASPÉ
- 2007-06-358 7.3.2 ÉCHANGE DU LOT 3 858 485 POUR LE LOT 3 858 486, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, ENTRE VILLE DE BROMONT ET LE GOLF DES LACS INC. (RUE DES ÉRABLES) ET ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE

## 04 JUIN 2007

- 2007-06-359 7.3.3 DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE À LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT CYCLOSPORTIVE 2007 FAITE PAR LE MONDIAL DU VÉLO.COM
- 2007-06-360 7.3.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE AVEC UNE MARGE LATÉRALE ADJACENTE À UNE RUE (CHEMIN DE GASPÉ) DE 12 M AU LIEU DE 15 M MINIMUM EXIGÉ ET UNE MARGE AVANT (RUE YAMASKA) DE 9 M AU LIEU DE 15 M EXIGÉ (LOT 2 930 560, TERRAIN AU COIN DU CHEMIN GASPÉ ET DE LA RUE YAMASKA)
- 2007-06-361 7.3.5 APPUI À LA DEMANDE DE ACTION CONSERVATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BROMONT CONCERNANT LE FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE
- 2007-06-362 7.3.6 ACQUISITION DE RUES ET DE SERVITUDES DANS LE PROJET CARREFOUR CHAMPÊTRE À BROMONT
- 2007-06-363 7.3.7 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 10 (SORTIE 78), RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR NORD ET LA CONSTRUCTION D'UNE RUE LOCALE
- 7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**
- 7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 2007-06-364 7.5.1 DEMANDE DE FERMETURE DE LA RUE MONTMORENCY POUR LA TENUE D'UN CAMP D'ENTRAÎNEMENT DE SKI
- 2007-06-365 7.5.2 DEMANDE DE L'OFFICE DU TOURISME GRANBY-BROMONT POUR UN CHAPITEAU DES SAVEURS
- 2007-06-366 7.5.3 ENTENTE INTER MUNICIPALE AVEC LA VILLE DE GRANBY EN MATIÈRE DE LOISIRS
- 2007-06-367 7.5.4 CONGRÈS NATIONAL DE STÉRÉO PLUS AU CHÂTEAU BROMONT
- 2007-06-368 7.5.5 CONCOURS « MISS HAWAÏÏAN TROPIC » DE SKI BROMONT.COM LE 7 JUILLET 2007
- 2007-06-369 7.5.6 SURFACES DE PROTECTION DES MODULES DE JEUX DANS LES PARCS DE QUARTIER DE LA VILLE DE BROMONT
- 2007-06-370 7.5.7 SUBVENTION À LA FÉDÉRATION ÉQUESTRE DU QUÉBEC POUR LA TENUE DES JEUX ÉQUESTRES DU QUÉBEC À BROMONT DU 13 AU 16 SEPTEMBRE 2007
- 2007-06-371 7.5.8 FÊTE DE QUARTIER LE 23 JUIN 2007 PAR PLAGES ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME INC.
- 7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2007-06-372 7.6.1 DEMANDE DE FERMETURE DE RUE POUR LE TOURNAGE D'UN LONG-MÉTRAGE SUR LE BOULEVARD HYUNDAI ET LE CHEMIN MONTRÉAL

**7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

N.M. 7.7.1 MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

**8. DIVERS**

2007-06-373 8.1 APPUI DE LA VILLE DE BROMONT AU PROJET D'ÉCOLE ALTERNATIVE LE REBOND À COWANSVILLE

2007-06-374 8.2 DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE TRANSPORT ADAPTÉ AUPRÈS DE LA COMMISSION DE TRANSPORT DU QUÉBEC

2007-06-375 8.3 DEMANDE DE PERMISSION DE SOLLICITATION DE LA CROIX-ROUGE SUR LE SITE DU MARCHÉ AUX PUCES

2007-06-376 8.4 APPUI AU CONSEIL DES AÉROPORTS DU QUÉBEC (CAQ) POUR L'ADOPTION PAR TRANSPORTS CANADA D'UN PROGRAMME D'AIDE AUX PETITS AÉROPORTS (PAPA)

2007-06-377 8.5 FÉLICITATIONS À SPA BROMONT

2007-06-378 8.6 FÉLICITATIONS À MONSIEUR MICHEL BILODEAU POUR LA FÊTE DU CHOCOLAT À BROMONT

**9. AFFAIRES DU PERSONNEL**

2007-06-379 9.1 EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

N.M. 9.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

2007-06-380 9.3 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR RONALD CARON À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

**10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

N.M. 10.1 DÉPÔT DE LA DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC DANS LE DOSSIER IBM CANADA LTÉE C. VILLE DE BROMONT

N.M. 10.2 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE LA FAMILLE DE BROMONT TENUE LE 24 AVRIL 2007

N.M. 10.3 DÉPÔT DE LA CONVENTION INTERVENUE ENTRE LE JARDIN COMMUNAUTAIRE ÉCOLOGIQUE LES COCCINELLES ET LA FABRIQUE ST-FRANÇOIS XAVIER DE BROMONT

N.M. 10.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 9 MAI 2007

**04 JUIN 2007**

- N.M. 10.5 DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE RELATIVEMENT À UNE DEMANDE POUR UN GUICHET EMPLOI
11. **VARIA**
- 2007-06-381 11.1 LE CONSEIL MUNICIPAL ET LE PERSONNEL DE LA VILLE DE BROMONT DÉSIRENT TRANSMETTRE LEURS SYMPATHIES À LA FAMILLE DE MADAME ALBERTINE RICHARD NORMANDIN
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2007-06-382 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

**2007-06-340**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2007 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 7.7.1 est reporté à une séance subséquente.
- Le sujet suivant a été ajouté au VARIA de l'ordre du jour :

11.1 LE CONSEIL MUNICIPAL ET LE PERSONNEL DE LA VILLE DE BROMONT DÉSIRENT TRANSMETTRE LEURS SYMPATHIES À LA FAMILLE DE MADAME ALBERTINE RICHARD NORMANDIN

**ADOPTÉ**

**2007-06-341**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUES LE 22 ET 23 MAI 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal des assemblées du conseil municipal tenues le 22 et 23 mai 2007.

**ADOPTÉ**

**2007-06-342**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
MAI 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mai 2007 au montant de **UN MILLION CENT SOIXANTE-SEPT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (1 167 697,80 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
DE MAI 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mai 2007. Le montant des permis émis durant le mois de mai 2007 se chiffre à **SIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (6 875 250 \$)**.

**04 JUIN 2007**

**2007-06-343**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
29 MAI 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée tenue le 29 mai 2007.

**ADOPTÉ**

**2007-06-344**

**SOIRÉE GALA-BÉNÉFICE DU CEFRIO LE 15 JUIN 2007**

ATTENDU QUE le CEFRIO organise une soirée Gala bénéfice le 15 juin prochain au Musée de la civilisation de Québec ;

ATTENDU QUE l'objectif de cette soirée est d'amasser des fonds pour offrir des stages à des étudiants de la maîtrise au sein de PME québécoise afin de les aider à innover, à se démarquer et à mieux performer ;

ATTENDU QUE cet événement sera aussi l'occasion de souligner les 20 ans du CEFRIO ;

ATTENDU QUE l'achat de billets individuels est au coût de DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$) chacun ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose de crédits de CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$) auprès du CEFRIO ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acheter deux (2) billets pour la soirée Gala bénéfice du 15 juin prochain, organisée par le CEFRIO au Musée de la civilisation de Québec, pour une somme de **QUATRE CENTS DOLLARS (400,00 \$)**, qui sera payée à même les crédits disponibles auprès du CEFRIO.

**ADOPTÉ**

**2007-06-345**

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT À CERTAINS  
TOURNOIS DE GOLF AU PROFIT D'ORGANISMES À BUT NON  
LUCRATIF**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire participer à certains tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif au cours de l'année 2007 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser deux (2) membres du Conseil à participer au Tournoi de golf du maire de Cowansville, vendredi le 6 juillet 2007, au profit des organismes sportifs et communautaires de la Ville de Cowansville, pour une somme de **TROIS CENTS DOLLARS (300,00 \$)**.

D'autoriser les membres du Conseil à participer au Tournoi de golf de « La Classique BMP », mercredi le 20 juin 2007, au profit de la fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins pour l'achat d'un équipement médical spécialisé, et d'acheter un quatuor pour la somme de **NEUF CENTS DOLLARS (900,00 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2007-06-346**

**PARTICIPATION DE DEUX (2) MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
À LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2007**

ATTENDU QUE la 43<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec aura lieu du 3 au 11 août 2007 à Sept-Îles;

ATTENDU QUE Madame la mairesse Pauline Quinlan assistera à cet événement du 2 au 5 août 2007, alors que Monsieur Réal Brunelle y sera du 6 au 11 août 2007 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à verser une somme n'excédant pas **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)**, pour les deux (2) membres, afin de couvrir toutes les dépenses encourues tel que frais de séjour, avion, hébergement ainsi que tous les frais inhérents audit déplacement.

**ADOPTÉ**

**04 JUIN 2007**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 931-2006 SUR LA  
TARIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2007 AFIN  
D'AJOUTER UN TARIF CONCERNANT LE LAC GALE, LES  
DEMANDES D'ASSERMENTATION, AINSI QUE POUR LES  
MARIAGES CIVILS ET LES UNIONS CIVILES**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 931-2006 sur la tarification de l'exercice financier 2007 afin d'ajouter un tarif concernant le lac Gale, les demandes d'assermentation, ainsi que pour les mariages civils et les unions civiles.

**2007-06-347**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 931-01-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 931-2006 SUR LA TARIFICATION DE  
L'EXERCICE FINANCIER 2007 AFIN D'AJOUTER UN TARIF  
CONCERNANT LE LAC GALE, LES DEMANDES  
D'ASSERMENTATION, AINSI QUE POUR LES MARIAGES CIVILS  
ET LES UNIONS CIVILES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 931-01-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 931-2006 SUR LA TARIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2007 AFIN D'AJOUTER UN TARIF CONCERNANT LE LAC GALE, LES DEMANDES D'ASSERMENTATION, AINSI QUE POUR LES MARIAGES CIVILS ET LES UNIONS CIVILES.

**ADOPTÉ**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL  
QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS  
RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES POUR LES  
USAGES DU GROUPE D'USAGES « COMMERCIAL »**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres pour les usages du groupe d'usages « commercial ».

**2007-06-348**

**DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS ET DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 876-38-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE  
MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À  
L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES POUR LES USAGES DU  
GROUPE D'USAGES « COMMERCIAL » LORS DE LEUR ADOPTION  
RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 876-38-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES POUR LES USAGES DU GROUPE D'USAGES « COMMERCIAL » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE.

**ADOPTÉ**

**2007-06-349**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-  
38-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER  
CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES  
ESPACES LIBRES POUR LES USAGES DU GROUPE D'USAGES  
« COMMERCIAL »**

**04 JUIN 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-06-348 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-38-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-38-2007 intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES POUR LES USAGES DU GROUPE D'USAGES « COMMERCIAL ».**

**ADOPTÉ**

**2007-06-350**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 938-2007 INTITULÉ:  
RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À  
TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 858 485, CADASTRE  
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE  
BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-05-324 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture du règlement numéro 938-2007 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 938-2007 intitulé : **RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 858 485, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES.**

**ADOPTÉ**

## **2007-06-351**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-36-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-444 (JOHN-SAVAGE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-04-203 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-36-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-36-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-444 (JOHN-SAVAGE).

**ADOPTÉ**

## **2007-06-352**

### **ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 860-03-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-03-173 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 860-03-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 7 mai 2007 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**04 JUIN 2007**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 860-03-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES.

**ADOPTÉ**

**2007-06-353**

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-37-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-05-271 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-37-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 22 mai 2007 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et avec modifications, le règlement numéro 876-37-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-441, C04-442, C04-447, C04-468 (ZONE PATRIMONIALE).

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU 1<sup>ER</sup>  
JANVIER AU 31 MAI 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2007.

## **2007-06-354**

### **AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MAI 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2007.

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

## **2007-06-355**

### **ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVE AU BALAYAGE ET AU NETTOYAGE DES REGARDS/PUISARDS APPARTENANT AU MINISTÈRE SUR LES ROUTES 139, 241 ET PIERRE-LAPORTE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu, le 11 mai 2007 dernier, une proposition du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'entretien de certaines de ces infrastructures ;

ATTENDU QUE cette proposition concerne le balayage/nettoyage de la chaussée des infrastructures appartenant au MTQ et le nettoyage des regards/puisards ;

ATTENDU QUE le balayage/nettoyage de la chaussée et le nettoyage des regards/puisards des infrastructures appartenant au MTQ s'avèrent financièrement équivalents et comportent des avantages d'exécution pour la ville de Bromont ;

ATTENDU QUE ces ententes sont renouvelables à chaque année et peuvent être non renouvelées l'année suivante;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les ententes pour le balayage/nettoyage de la chaussée et le nettoyage des regards/puisards des infrastructures appartenant au MTQ pour une durée d'un an, soit pour l'année 2007.

**04 JUIN 2007**

D'autoriser Monsieur Marcel L'Homme, directeur des travaux publics, et Madame Catherine Nadeau, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont le contrat numéro 8608-07-dddd.

**ADOPTÉ**

**2007-06-356**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR  
L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE  
DE SODIUM)**

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium ;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année.

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel.

QUE la Ville reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉ**

**2007-06-357**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE  
MADAME PLOUFFE, MONSIEUR CHOINIÈRE ET VILLE DE  
BROMONT POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE Madame Plouffe et Monsieur Choinière sont propriétaires des lots 2 929 219 et 2 929 231, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé de part et d'autre sur le chemin de Gaspé ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire des lots 2 929 780 et 2 929 792, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, correspondant à une partie du chemin de Gaspé, en façade de l'immeuble de Madame Suzanne Plouffe et Monsieur Choinière ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont procédera prochainement à des travaux de réfection du chemin de Gaspé ;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour les fins mentionnées précédemment, de procéder à l'acquisition de parcelles de terrain ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Madame Suzanne Plouffe, Monsieur Réjean Choinière et Ville de Bromont relativement à l'acquisition des parcelles de terrains nécessaires à la réfection du chemin de Gaspé ;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, l'acquisition des parcelles de terrains sera définie suivant un levé complet d'arpentage, après la réalisation des travaux, suivant un montant proportionnel à la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipal, pour la propriété, au moment de la transaction ;

ATTENDU QU'une indemnité de quatre mille dollars (4 000 \$), plus les taxes applicables, sera octroyée à Madame Suzanne Plouffe et Monsieur Réjean Choinière ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie de ladite convention ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer, pour et au nom de Ville de Bromont, ladite convention ;

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Madame Suzanne Plouffe et Monsieur Réjean Choinière.

**04 JUIN 2007**

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à verser la somme de **QUATRE MILLE DOLLARS (4 000 \$)**, plus les taxes applicables, à Madame Plouffe et Monsieur Choinière, pour les travaux sur le chemin Gaspé.

**ADOPTÉ**

**2007-06-358**

**ÉCHANGE DU LOT 3 858 485 POUR LE LOT 3 858 486, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, ENTRE VILLE DE BROMONT ET LE GOLF DES LACS INC. (RUE DES ÉRABLES) ET ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et Le Golf des Lacs inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2006-07-393 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'échange-servitude rédigé par Me Christiane Dussault, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Le Golf des Lacs inc. cède à Ville de Bromont le lot 3 858 486, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de deux cent quatre mètres carrés et un dixième (204,1 m<sup>2</sup>).

QU'en échange, Ville de Bromont cède à Le Golf des Lacs inc. le lot 3 858 485, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de mille cent vingt-quatre mètres carrés et sept dixièmes (1 124,7 m<sup>2</sup>).

QUE Le Golf des Lacs inc. cède à Ville de Bromont une servitude pour le passage d'une piste multifonctionnelle touchant une partie du lot 3858 482, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de deux cent cinquante-trois mètres carrés et un dixième (253,1 m<sup>2</sup>), montré à la description technique préparée par Monsieur Denis Juair, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5633, dossier 2963.

D'accepter le projet d'acte d'échange-servitude soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

QUE le présent échange se fait avec une soulte de **SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS ET VINGT CENTS (6 379,20 \$)** en faveur de Ville de Bromont.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'échange-servitude soumis.

**ADOPTÉ**

**2007-06-359**

**DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE À LA TENUE DE  
L'ÉVÉNEMENT CYCLOSPORTIVE 2007 FAITE PAR LE MONDIAL  
DU VÉLO.COM**

ATTENDU QUE l'organisme Événements sportifs de Bromont organise l'événement «Le Mondial Cyclotour des Cantons » qui aura lieu le 29 juillet 2007 ;

ATTENDU QUE Madame Dominique Côté, directrice des opérations pour le «Mondial Cyclotour des Cantons » a déposé une demande de tenue d'événement spécial en date du 9 mai 2007 ;

ATTENDU QUE les Services concernés par cet événement ne s'opposent pas à la tenue de cet événement ;

ATTENDU QUE la tenue de l'événement nécessite un passage temporaire sur le territoire de la Ville de Bromont, soit sur le boulevard Bromont jusqu'aux limites de Fulford et Chemin Brome vers le boulevard Bromont entre 8 :00 et 8 :30 heures ainsi qu'entre 10 :30 et 13 :30 heures, le 29 juillet 2007 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal approuve la demande du «Mondial Cyclotour des Cantons » pour la tenue de l'événement spécial du 29 juillet 2007 et autorise le passage temporaire sur le territoire de la Ville de Bromont, soit sur le boulevard Bromont jusqu'aux limites de Fulford et Chemin Brome vers le boulevard Bromont entre 8 :00 et 8 :30 heures ainsi qu'entre 10 :30 et 13 :30 heures.

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire, à signer pour et au nom de la Ville la demande d'autorisation pour passage sur le territoire de Bromont.

D'autoriser les Services concernés à assurer l'encadrement nécessaire et à émettre les permis requis pour la tenue de cet événement et cela, à titre gratuit.

**ADOPTÉ**

**04 JUIN 2007**

**2007-06-360**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE AVEC UNE MARGE LATÉRALE ADJACENTE À UNE RUE (CHEMIN DE GASPÉ) DE 12 M AU LIEU DE 15 M MINIMUM EXIGÉ ET UNE MARGE AVANT (RUE YAMASKA) DE 9 M AU LIEU DE 15 M EXIGÉ (LOT 2 930 560, TERRAIN AU COIN DU CHEMIN GASPÉ ET DE LA RUE YAMASKA)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence avec une marge latérale adjacente à une rue (chemin de Gaspé) de 12 m au lieu de 15 m minimum exigé et une marge avant (rue Yamaska) de 9 m au lieu de 15 m exigé (lot 2 930 560, terrain au coin du chemin Gaspé et de la rue Yamaska).

**ADOPTÉ**

**2007-06-361**

**APPUI À LA DEMANDE DE ACTION CONSERVATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BROMONT CONCERNANT LE FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE**

ATTENDU QUE les grands objectifs de la Ville pour 2007 visent entre autre à privilégier:

- les dossiers reliés au développement durable et à la protection de l'environnement;
- la conservation de nos lacs et de leur bassin versant ;

ATTENDU QUE la santé du lac Bromont est précaire et que celui-ci a été désigné impropre à la baignade ces deux dernières années en raison de la présence de cyanobactéries, entraînant ainsi la fermeture de la plage municipale et de la plage du Paradis de Brome ;

ATTENDU QUE Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont (ACBVLB) est une association citoyenne à but non lucratif dont la mission vise à « Réhabiliter la santé du lac Bromont, ses écosystèmes, son bassin versant et ses affluents afin d'assurer la pérennité des activités récréatives et la qualité de l'eau » ;

ATTENDU QUE l'Université du Québec à Montréal (UQAM) propose d'effectuer une étude détaillée ayant pour objectif principal de suivre, sur une période d'un an, les apports en nutriments et autres éléments importants pour la croissance des fleurs d'eau des cyanobactéries au lac Bromont ;

ATTENDU QUE cette étude permettra de mieux connaître la dynamique du lac et l'influence de ses différents tributaires sur la prolifération des cyanobactéries et ainsi cibler, lors des prochaines démarches, les acteurs les plus importants ;

ATTENDU QUE la Ville considère qu'il est important de se préoccuper de l'environnement et tenter de le préserver et qu'elle désire s'impliquer activement, en collaboration avec ACBVLB, dans la mise en œuvre de la réhabilitation du lac Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville désire demeurer le maître d'œuvre des études dans lesquelles elle s'implique financièrement ;

ATTENDU QUE l'UQAM, pour des raisons administratives, propose qu'un organisme à but non lucratif soit le promoteur du projet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mandater Madame Mylène LeBlanc, biologiste, pour la coordination générale de l'étude et pour représenter la Ville lors des rencontres entre Action Conservation du bassin versant du lac Bromont et l'Université du Québec à Montréal.

DE mandater «Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont » pour la coordination financière de l'étude.

QUE la Ville s'engage à transférer un montant de **QUINZE MILLE CINQ CENT VINGT-DEUX DOLLARS (15,522.00 \$)** à Action Conservation du bassin versant du lac Bromont, dans le but de la réaliser ce projet, tel que décrit dans l'offre de services de l'UQAM.

**ADOPTÉ**

**2007-06-362**

**ACQUISITION DE RUES ET DE SERVITUDES DANS LE PROJET  
CARREFOUR CHAMPÊTRE À BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a convenu d'un protocole d'entente avec les promoteurs du projet Carrefour Champêtre ;

ATTENDU QU'il est maintenant requis par la Ville d'acquérir les rues construites et terminées à 100% ainsi que les servitudes pertinentes dans la phase 1 dudit projet ;

ATTENDU QUE les droits immobiliers devant être cédés par le promoteur du projet appartiennent à plusieurs compagnies, soit les entreprises :

- IMMOBILIER MRB INC. ;
- IMMOBILIER WEST-SHEFFORD INC. ;

**04 JUIN 2007**

- 9146-6946 QUÉBEC INC.;
- 9126-7898 QUÉBEC INC.;
- 9147-4668 QUÉBEC INC.;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la signature par la mairesse Madame Pauline Quinlan ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière Madame Catherine Nadeau ou en son absence, la greffière par intérim, les actes d'acquisition et de création de servitudes pour et au nom de la Ville de Bromont, tel qu'ils sont rédigés par Me Joanne Désourdy, notaire.

**ADOPTÉ**

**2007-06-363**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES  
PROFESSIONNELS DE LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 10  
(SORTIE 78), RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR NORD ET LA  
CONSTRUCTION D'UNE RUE LOCALE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres afin de retenir une firme d'ingénieurs conseils pour la réalisation des plans et devis requis pour la réalisation de la Phase IV du projet de réaménagement de la sortie 78 de l'autoroute 10 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a étudié les offres reçues et que les résultats des soumissions sont les suivants :

<b>Firme</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Prix</b>	<b>Note finale</b>
<b>Les Consultants S.M. Inc.</b>	81.5	249 037.72 \$	5.28
<b>Roche Ltée.</b>	74	369 710.78 \$	3.35
<b>Teknika-HBA inc.</b>	75	467 195.00 \$	2.68

ATTENDU QUE pour procéder, il est requis d'adjuger le mandat pour les étapes 1 à 3 du document d'appel d'offres, soit pour les plans et devis préliminaires et définitifs, l'appel d'offres pour les travaux ainsi que différentes études requises pour l'obtention des différentes autorisations requises auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mandater Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation des articles 1.0, 1.1, 2.0, 3.0, 5.0 du bordereau de soumission, le tout totalisant un montant de **CENT QUATORZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (114 750\$)**, plus les taxes applicables.

D'aviser Monsieur Daniel Filion, ing., directeur territorial de l'Est de la Montérégie au Ministère des transports, de l'octroi du présent mandat pour fin d'ajustement au protocole d'entente en rédaction en regard au partage des frais d'ingénierie entre la Ville de Bromont et le Ministère des Transports du Québec.

DE transmettre une copie de la présente résolution au député de Brome-Missisquoi, Monsieur Pierre Paradis.

**ADOPTÉ**

### **2007-06-364**

#### **DEMANDE DE FERMETURE DE LA RUE MONTMORENCY POUR LA TENUE D'UN CAMP D'ENTRAÎNEMENT DE SKI**

ATTENDU QUE X-Ski-Camp est un organisme partenaire depuis six (6) ans fournissant des services de loisirs à la population bromontoise ;

ATTENDU QUE X-Ski-Camp a obtenu l'accord des résidants de la rue Montmorency ;

ATTENDU QUE de jeunes bromontois y participent et que les activités sont encadrées par des entraîneurs reconnus assurant un encadrement de six (6) enfants pour un (1) adulte ,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la fermeture de la rue Montmorency, de 8h30 à 12h30, du 12 au 13 juillet, du 15 au 20 juillet, du 22 au 27 juillet et du 29 juillet au 3 août 2007, pour la tenue des activités de X-Ski-Camp.

D'autoriser le prêt de matériel requis pour l'organisation de cette activité.

**ADOPTÉ**

### **2007-06-365**

#### **DEMANDE DE L'OFFICE DU TOURISME GRANBY-BROMONT POUR UN CHAPITEAU DES SAVEURS**

ATTENDU QUE l'Office du Tourisme Granby-Bromont sollicite l'autorisation de la Ville pour tenir l'activité « Chapiteau des Saveurs » ;

**04 JUIN 2007**

ATTENDU QUE cette activité se déroulera sur les terrains adjacents au Kiosque d'information touristique de Bromont, du 21 juillet au 5 août 2007 et regroupera des entreprises d'intérêts touristiques de la région ;

ATTENDU QUE l'Office du Tourisme s'engage à respecter chacune des exigences des Services municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser, conditionnellement au respect des exigences des Services municipaux, l'Office du tourisme Granby-Bromont de tenir l'activité « Chapiteau des Saveurs » du 21 juillet au 5 août 2007, au Kiosque d'information touristique de Bromont.

D'émettre, sans aucun frais, tous les permis municipaux nécessaires pour la tenue de cette activité.

**ADOPTÉ**

**2007-06-366**

**ENTENTE INTER MUNICIPALE AVEC LA VILLE DE GRANBY EN  
MATIÈRE DE LOISIRS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède des infrastructures de qualité ;

ATTENDU l'importance de l'offre de services de loisirs à Bromont ;

ATTENDU QU'une entente concernant les activités aquatiques est déjà conclue avec la Ville de Cowansville ;

ATTENDU QUE les bromontois démontre une grande satisfaction envers les services rendus ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE refuser l'offre par la Ville de Granby de conclure une entente inter municipale en matière de loisirs, telle que déposée.

D'autoriser le directeur du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire d'entamer des discussions avec la Ville de Granby pour explorer des pistes d'action pouvant mener à une entente particulière.

**ADOPTÉ**

**2007-06-367**

**CONGRÈS NATIONAL DE STÉRÉO PLUS AU CHÂTEAU BROMONT**

ATTENDU QUE le Château Bromont souhaite organiser un évènement sous chapiteau le jeudi 21 juin 2007 de 20h00 à 01h00, pour le congrès national de Stéréo Plus ;

ATTENDU QUE le Service de police s'objecte à ce que l'évènement se termine à 01h00, mais appuie une demande d'exemption de l'article 5.01 du Règlement sur les nuisances, en autant que l'évènement se termine à 23h00 et que la population environnante ait été avisée par voie de communiqué ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une exemption de l'article 5.01 du Règlement sur les nuisances, selon l'avis du Service de police, en autant que l'évènement du 21 juin 2007, sous chapiteau au Château Bromont, se termine à 23h00.

**ADOPTÉ**

**2007-06-368**

**CONCOURS « MISS HAWAÏIAN TROPIC » DE SKI BROMONT.COM  
LE 7 JUILLET 2007**

ATTENDU QUE la Station de ski Bromont souhaite organiser l'évènement « Miss Hawaiian Tropic » le 7 juillet 2007, de 8h00 à 18h00 ;

ATTENDU QUE le Service de police procédera à une rencontre avec les responsables de l'évènement, le matin même de l'évènement, pour s'assurer du respect des conditions ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Ski Bromont.com à tenir l'évènement « Miss Hawaiian Tropic », le 7 juillet 2007, de 8h00 à 18h00 et d'émettre gratuitement en faveur de celle-ci un permis selon les conditions énumérées par le Service de police de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**04 JUIN 2007**

**2007-06-369**

**SURFACES DE PROTECTION DES MODULES DE JEUX DANS LES  
PARCS DE QUARTIER DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre à sa population des équipements de jeux répondant aux normes de sécurité ;

ATTENDU QUE les surfaces de protection des modules de jeux du parc Sorel, ainsi qu'un des modules de jeux du parc Iberville (araignée) ne répondent pas à ces critères ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC) à utiliser une somme n'excédant pas **DIX-SEPT MILLE DOLLARS (17 000\$)** provenant du Fonds de parcs pour assurer le remplacement des surfaces de protection des parcs Sorel (4 modules) et Iberville (1 module).

**ADOPTÉ**

**2007-06-370**

**SUBVENTION À LA FÉDÉRATION ÉQUESTRE DU QUÉBEC POUR  
LA TENUE DES JEUX ÉQUESTRES DU QUÉBEC À BROMONT DU 13  
AU 16 SEPTEMBRE 2007**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueillera, du 13 au 16 septembre, la 12<sup>e</sup> finale des Jeux équestres du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une subvention de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000\$)**, incluant toutes les taxes applicables, à la Fédération équestre du Québec pour la tenue des Jeux équestres du Québec, à Bromont du 13 au 16 septembre 2007.

**ADOPTÉ**

**2007-06-371**

**FÊTE DE QUARTIER LE 23 JUIN 2007 PAR PLAGES ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME INC.**

ATTENDU QU'une fête gratuite et ouverte à tous les résidants du quartier du lac Bromont sera organisée le samedi 23 juin 2007, ou reportée au lendemain en cas de pluie, par l'organisme *Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc.* au lac Bromont ;

ATTENDU QUE les responsables de la fête sont entrés en contact avec le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC) pour solliciter l'aide de la Ville dans le cadre du programme « Fête de quartier », afin d'obtenir une subvention visant à les soutenir dans l'organisation de cette fête ;

ATTENDU QUE le programme « Fête de quartier » a pour but de venir en aide, dans une certaine mesure, aux citoyens de Bromont désirant organiser une fête gratuite et ouverte à tous ;

ATTENDU QUE la fête organisée le 23 juin prochain respecte les critères d'une « Fête de quartier » ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250\$)** à l'organisme *Plages et Loisirs du Paradis de Brome* pour soutenir l'organisation de la fête de quartier du 23 juin prochain.

D'émettre gratuitement les permis nécessaires pour la tenue de cet événement.

**ADOPTÉ**

**2007-06-372**

**DEMANDE DE FERMETURE DE RUE POUR LE TOURNAGE D'UN LONG-MÉTRAGE SUR LE BOULEVARD HYUNDAI ET LE CHEMIN MONTRÉAL**

ATTENDU QUE le service de police a reçu une demande de fermeture de rue pour le boulevard Hyundai et le chemin Montréal, des entreprises The Walk of Fame Entertainment, pour le tournage d'un long-métrage le 6 et 7 juillet 2007 ;

ATTENDU QUE le fait d'autoriser cette demande n'affectera pas de façon significative les usagers de la circulation de ce secteur, car il ne s'agit pas de routes à grandes affluences ;

ATTENDU QUE les entreprises The Walk of Fame Entertainment nous ont remis une confirmation de couverture d'assurance pour l'occasion ;

**04 JUIN 2007**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE soit autorisée la fermeture du boulevard Hyundai, après la rue Unifix, et le boulevard Montréal, après l'entrée de l'entreprise Thomas & Betts, le 6 et 7 juillet 2007 pour le tournage d'un long-métrage par les entreprises The Walk of Fame Entertainment.

QUE le matériel (barrières et panneaux d'information) nécessitant la fermeture desdites rues, soit fourni par le service des travaux publics de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LES FRAIS DE  
DÉPLACEMENTS**

Le sujet 7.7.1 a été reporté à une séance subséquente.

**2007-06-373**

**APPUI DE LA VILLE DE BROMONT AU PROJET D'ÉCOLE  
ALTERNATIVE LE REBOND À COWANSVILLE**

ATTENDU QUE de plus en plus de jeunes familles de Bromont et des villes avoisinantes recherchent une éducation qui corresponde davantage à leurs attentes que celles offertes par l'école traditionnelle ;

ATTENDU QUE faute de ressources publiques adaptées à la pluralité des besoins, bon nombre de ces familles s'exilent vers les centres urbains, se tournent vers l'école privée lorsqu'elles en ont les moyens ou se rabattent sur l'école à la maison ;

ATTENDU QUE c'est dans ce contexte qu'est né le *Collectif de travail pour une école alternative publique* qui souhaite une école dans laquelle la place, le rythme et les disponibilités naturelles de l'enfant soient au centre du projet éducatif et ce, en reconnaissant l'importance fondamentale des parents dans le processus éducatif et en leur offrant un espace authentique ;

ATTENDU QU'à la lumière de ses recherches et réflexions, le *Collectif de travail* propose un projet d'école alternative liée à l'école Curé A. Petit de Cowansville, que ce soit en terme de projet école ou de projet de commission scolaire, et composée de une à deux classes multi-âges pour sa première année d'existence ;

ATTENDU QU'en plus d'assurer la poursuite des activités de l'école Curé A. Petit, l'offre d'une école alternative répondrait aux besoins de bon nombre de familles du territoire en bonifiant l'offre pédagogique, en plus de rallier des familles de la région (Lac Brome, Sutton, Dunham, Cowansville, Bromont, Abercorn, etc.);

ATTENDU QUE le conseil municipal juge essentiel d'appuyer les démarches effectuées par le *Collectif de travail* aux fins d'implanter une école alternative sur le territoire de Cowansville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer les démarches effectuées par le *Collectif de travail pour une école alternative publique* aux fins de permettre la mise en place de l'école Le Rebond au sein des locaux de l'école Curé A. Petit à Cowansville.

D'adresser une copie de la présente à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, ainsi qu'au Conseil d'établissement de l'école Curé A. Petit.

**ADOPTÉ**

**2007-06-374**

**DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE TRANSPORT  
ADAPTÉ AUPRÈS DE LA COMMISSION DE TRANSPORT DU  
QUÉBEC**

ATTENDU QUE lors de l'assemblée du 2 avril dernier, par la résolution numéro 2007-04-244, la Ville de Bromont avait décidé d'appuyer la demande de Monsieur Jason Lajoie et de Madame Justine Côté auprès de la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de taxi;

ATTENDU QUE Monsieur Jason Lajoie et Madame Justine Côté désirent maintenant faire une demande additionnelle de permis auprès de la Commission des Transports du Québec afin d'effectuer le transport adapté pour des personnes à mobilité réduite ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande de Monsieur Jason Lajoie et de Madame Justine Côté auprès de la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis additionnel pour le transport adapté afin de satisfaire des besoins particuliers de personnes à mobilité réduite.

**ADOPTÉ**

**04 JUIN 2007**

**2007-06-375**

**DEMANDE DE PERMISSION DE SOLLICITATION DE LA CROIX-ROUGE SUR LE SITE DU MARCHÉ AUX PUCES**

ATTENDU QUE l'organisme de la Croix-Rouge adhère aux objectifs et mission de la Ville, en matière de loisirs, de culture et de vie communautaire ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge de la MRC de la Haute-Yamaska souscrit à l'effort national de financement de la Croix-Rouge canadienne ;

ATTENDU QUE le propriétaire du marché aux puces, Monsieur Claude Branchaud, a accepté l'autorisation de solliciter sur son terrain, en date du 6 mai 2007 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite soutenir et supporter de telles initiatives ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Croix-Rouge de la MRC de la Haute-Yamaska à tenir leur activité de levée de fonds le 15 juillet 2007 ou, en cas de pluie, le 22 juillet prochain, sur les terrains du marché aux puces, à l'entrée de la rue Lafontaine.

**ADOPTÉ**

**2007-06-376**

**APPUI AU CONSEIL DES AÉROPORTS DU QUÉBEC (CAQ) POUR  
L'ADOPTION PAR TRANSPORTS CANADA D'UN PROGRAMME  
D'AIDE AUX PETITS AÉROPORTS (PAPA)**

ATTENDU QUE la mission de Transports Canada est d'établir et d'administrer des politiques, des règlements et des services pour le meilleur réseau de transport pour le Canada, les canadiens – un réseau sécuritaire, efficace, abordable, intégré et écologique;

ATTENDU QUE tous les usagers des aéroports canadiens ont ainsi le droit de retrouver un niveau de sécurité comparable entre les aéroports et ce, sans égard à l'endroit desservi;

ATTENDU QUE dans le cadre de sa *Politique nationale des aéroports (PNA)* Transports Canada a cédé à des corps publics la propriété et l'exploitation des aéroports canadiens exclus dans la liste des 26 aéroports du *Réseau national des aéroports (RNA)*;

ATTENDU QUE dans le cadre de la PNA, Transports Canada a mis sur pied le *Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)* qui offre une aide financière aux aéroports cédés, desservis régulièrement par une compagnie aérienne et ayant accumulé des statistiques annuelles de plus de 1000 passagers commerciaux réguliers lors des trois dernières années civiles;

ATTENDU QUE même s'ils exercent des rôles communautaires et commerciaux importants, plusieurs aéroports du Québec ne bénéficient d'aucun programme formel d'aide financière puisqu'ils ne rencontrent pas les critères du PAIA;

ATTENDU QUE jusqu'en 1995, ces aéroports avaient accès au *Programme d'aide financière pour l'aménagement des aéroports locaux et locaux commerciaux*, lequel visait l'accroissement de la sécurité aérienne et le développement économique;

ATTENDU QUE les organismes municipaux, propriétaires et exploitants d'aéroports, consacrent déjà une part très imposante de leurs budgets de fonctionnement pour maintenir leurs infrastructures aéroportuaires;

ATTENDU QUE plusieurs de ces organismes municipaux n'ont plus les ressources financières pour maintenir le niveau de sécurité nécessaire à l'utilisation de leurs infrastructures particulièrement les aires de mouvement;

ATTENDU QUE la réglementation canadienne touchant l'exploitation aéroportuaire est en constante progression et que tout nouveau règlement peut causer un impact financier négatif sur la viabilité des aéroports;

ATTENDU QUE le Conseil des aéroports du Québec (CAQ) a proposé à Transports Canada un projet de *Programme d'aide aux petits aéroports (PAPA)*, programme qui s'adresserait spécifiquement aux aéroports dont la propriété et le financement de l'exploitation relèvent d'un corps public et qui remplissent un rôle communautaire et commercial bien défini;

ATTENDU QUE le PAPA a proposé par le CAQ vise prioritairement à assurer la pérennité des infrastructures aéroportuaires et à maintenir un niveau de sécurité acceptable pour tous les usagers du transport aérien;

ATTENDU QUE le PAPA proposé par le CAQ comporte des critères sélectifs pour l'admissibilité des aéroports et des projets ce qui faciliterait la gestion du programme de financement à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire raisonnable;

ATTENDU QUE dans son rapport préliminaire de mai 2005, le Comité permanent des transports de la Chambre des communes a recommandé que les revenus des loyers d'aéroports perçus par Transports Canada chez les 26 aéroports du RNA pourraient être utilisés pour accroître le financement du PAIA et que le CAQ a suggéré que ces revenus puissent aussi servir à l'avènement d'un PAPA;

ATTENDU QUE le *Rapport du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la viabilité des petits aéroports*, publié en septembre 2006, recommandait, notamment, que les petits aéroports devraient être admissibles aux programmes d'infrastructures appropriées, nouveaux ou renouvelés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**04 JUIN 2007**

D'appuyer les démarches entreprises par le Conseil des aéroports du Québec et demander à Transports Canada de mettre sur pied un programme d'aide pour les petits aéroports qui ne sont pas éligibles à un autre programme formel d'aide à la mise à niveau des infrastructures aéroportuaires.

**ADOPTÉ**

**2007-06-377**

**FÉLICITATIONS À SPA BROMONT**

ATTENDU QUE le 26 avril dernier, un communiqué de presse annonçait que Spa Bromont avait remporté le premier prix de l'édition 2007 du « meilleur spa au Canada » organisé par le magazine spécialisé *Les nouvelles esthétiques et spa Canada* ;

ATTENDU QUE Spa Bromont a également reçu le prix des lecteurs du magazine FUGA destination spa pour l'année 2007;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE féliciter toute l'équipe de Spa Bromont, de reconnaître les efforts et le travail soutenu que chacun de ses membres a accompli et cela, depuis les vingt dernières années; travail qui contribue non seulement au rayonnement de leur entreprise mais aussi à celui de la Ville de Bromont à l'échelle canadienne.

**ADOPTÉ**

**2007-06-378**

**FÉLICITATIONS À MONSIEUR MICHEL BILODEAU POUR LA FÊTE  
DU CHOCOLAT À BROMONT**

ATTENDU QUE la fête du chocolat de Bromont a été, encore une fois, couronnée de succès ;

ATTENDU QUE des milliers de personnes se sont déplacées pour venir profiter de cette fête gourmande dans la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE féliciter Monsieur Michel Bilodeau pour son travail dans le cadre de cette fête du chocolat, puisque par ses efforts, Monsieur Bilodeau contribue à faire un véritable succès de cet événement et qu'il permet également d'ouvrir une fenêtre sur la Ville de Bromont en assurant sa visibilité à travers le Québec.

**ADOPTÉ**

**2007-06-379**

**EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES LOISIRS, DE  
LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE Madame Lyne Laliberté, secrétaire au Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC), qui est en congé parental depuis l'été 2006, ne réintègre pas son poste et a remis sa lettre de démission ;

ATTENDU QU'un affichage du poste a eu lieu à l'interne et que Madame Caroline Couture a déposé sa candidature ;

ATTENDU QUE Monsieur Ronald Caron, directeur du SLCVC, et Madame Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, ont passé en entrevue Madame Couture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Caroline Couture soit embauchée à titre de secrétaire du SLCVC à partir du 4 juin 2007, pour une période d'essai de six (6) mois, au taux de la classe 4, an 1, pour trente-trois heures trois quart (33,75) heures par semaine, selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite liste des embauches de surnuméraires.

**2007-06-380**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR  
RONALD CARON À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES  
LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**04 JUIN 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du nouveau contrat de travail de Monsieur Ronald Caron, à titre du directeur du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC), pour la période du 18 février 2007 au 12 février 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, tel que rédigé, le contrat de travail de Monsieur Ronald Caron à titre de directeur du SLCVC.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence la greffière par intérim, ainsi que la directrice des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat de travail.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU  
QUÉBEC DANS LE DOSSIER IBM CANADA LTÉE C. VILLE DE  
BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la décision du Tribunal Administratif du Québec dans le dossier IBM Canada Ltée c. Ville de Bromont.

**N.M.**

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE  
LA FAMILLE DE BROMONT TENUE LE 24 AVRIL 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit compte rendu de la rencontre du comité de la famille de Bromont tenue le 24 avril 2007.

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA CONVENTION INTERVENUE ENTRE LE JARDIN  
COMMUNAUTAIRE ÉCOLOGIQUE LES COCCINELLES ET LA  
FABRIQUE ST-FRANÇOIS XAVIER DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre le Jardin communautaire écologique Les Coccinelles et la Fabrique St-François Xavier de Bromont.

**N.M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA  
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 9 MAI 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 9 mai 2007.

**N.M.**

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI  
ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE RELATIVEMENT À UNE  
DEMANDE POUR UN GUICHET EMPLOI**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale relativement à une demande pour un guichet emploi.

**2007-06-381**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ET LE PERSONNEL DE LA VILLE DE  
BROMONT DÉSIRENT TRANSMETTRE LEURS SYMPATHIES À LA  
FAMILLE DE MADAME ALBERTINE RICHARD NORMANDIN**

ATTENDU QUE Madame Albertine Richard Normandin, épouse de Monsieur Jean-Claude Normandin, est décédée le 21 mai dernier, à l'âge de 69 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**04 JUIN 2007**

D'offrir les plus sincères condoléances à son époux, ses enfants, ainsi qu'à toute sa famille.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Serto Dugas émet des commentaires concernant la gestion et le nettoyage de l'aréna.
- Monsieur Marcel Samson soulève un problème de trous sur la rue du Lac Bromont et apporte un point concernant le barrage du ruisseau Beaver.
- Monsieur Pierre Jadoul est venu demander aux membres du Conseil de refaire la rue Frontenac (de la rue Gaspé à la rue Du Ruisseau). Celui-ci rapporte également qu'il est très actif dans la sécurité de quartier.
- Monsieur Bernard Adam raconte au Conseil qu'il a besoin de terre, mais que ça lui prend un permis et qu'il ne peut pas attendre trois (3) mois pour faire ses travaux.
- Jacques Lapensée s'interroge à savoir s'il ne était possible que la Ville de Bromont négocie une entente concernant l'utilisation de la piscine Miner de Granby avec la Ville de Granby pour les citoyens de Bromont.
- Madame Ruth Dupont pose des questions aux membres du Conseil concernant la qualité du Lac au Domaine naturel du Lac Gale et le résultat des études environnementales. Celle-ci s'interroge concernant les frais d'avocats dans le dossier IBM Canada c. Ville de Bromont ainsi que dans le dossier de Monsieur Désourdy c. Madame Quinlan. Enfin elle voudrait qu'on force les gens à se conformer à la réglementation relativement aux fosses septiques.
- Madame Simone Desgroseillers voudrait que la Ville ouvre la clôture donnant accès à la plage du Lac Bromont afin que les voitures puissent se stationner ailleurs que dans la rue.
- Monsieur Jean Murphy souhaite que la Ville fasse la réfection de la rue Frontenac.
- Monsieur Jean-Pierre Barret désire savoir quels sont les critères que la Ville appliquent pour renouveler le contrat des directeurs de service de la Ville de Bromont.
- Monsieur François Bachand questionne le Conseil afin de connaître tous les coûts directs (professionnels) et indirects (employés de la Ville) qui ont été déboursés dans le procès de Désourdy c. Quinlan.
- Messieurs Yves Lalande et Stéphane LeMartelet se plaignent du bruit causé par l'aéroport et désirent connaître les intentions du Conseil.

**2007-06-382**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU